

**AVENANT N°1 A L'ACCORD D'INTERESSEMENT DES SALARIES AUX PERFORMANCES DE LA
SOCIETE XLCS SE AU TITRE DES EXERCICES 2022, 2023 et 2024**

Entre :

La Société XL Catlin Services SE (ci-après « XLCS SE »), Société européenne prise en sa succursale française, représentée par Julien GUENOT, Southern Europe Regional Manager & Country Manager France, dûment habilitée,

d'une part,

et,

Les organisations syndicales représentatives signataires,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Un dispositif d'intéressement pour les exercices 2022, 2023 et 2024 a été mis en place au sein de la succursale française de XLCS SE, s'articulant avec le dispositif de Participation du Groupe AXA en France.

Un accord d'intéressement des salariés aux performances de la société XLCS SE au titre des exercices 2022, 2023 et 2024 a été signé le 29 juin 2022. Conformément à l'article 10 de cet accord, les parties se sont réunies afin d'adapter les paramètres du critère n°4 qui avaient été définis pour le seul exercice 2022 et en garantir la pertinence au titre des exercices 2023 et 2024.

Suite aux réunions de négociations, les parties sont convenues de réviser comme suit l'accord précité, exclusivement en son article 3.2.

Les signataires sont parfaitement avertis du caractère aléatoire de l'intéressement tel qu'il peut résulter de l'application de l'accord.

Article 1. Modification de l'article 3.2 *Les critères relatifs à la formule de calcul de la masse d'intéressement calculé (Ic)*

Le critère 1 est modifié comme suit :

- « Critère 1 - Montant des primes d'assurance courant souscrites pour le compte des Sociétés Clientes ainsi que des frais de service facturés par XLCS SE en France dans le cadre des activités de Risk Consulting et Automobile (Motor)

	2023	2024
MSB %	Evolution montant des primes	Evolution montant des primes
0%	1,290,000,000	1,390,200,000
4%	1,370,000,000	1,457,200,000
9%	1,450,000,000	1,524,200,000
11%	1,530,000,000	1,591,200,000

Le critère est mesuré par le montant des primes d'assurance courant souscrites pour le compte des Sociétés Clientes ainsi que des frais de service facturés par XLCS SE en France dans le cadre des activités de Risk Consulting et Automobile (Motor). Ces primes ainsi que ces frais de services sont comptabilisés en France dans les livres des Sociétés Clientes par la succursale française de XLCS SE et les livres de la succursale française XLCS SE.

Les données comptables sont établies selon le référentiel des normes comptables de la division AXA XL et AXA Group « International Financial Reporting Standards » (IFRS).

Entre deux valeurs successives du tableau, le taux, exprimé en % de la masse salariale brute, varie de façon proportionnelle. »

Le critère 3 est modifié comme suit :

- « Critère 3 — Maîtrise des frais généraux de la succursale française de XLCS SE par rapport aux objectifs de ladite succursale

Sont pris en compte les frais généraux exposés par les salariés de la succursale française.

Sont exclus :

- les frais refacturés à d'autres sociétés du groupe ;
- les frais d'intégration définis dans les livres comptables de la succursale française de XLCS SE en raison de leur nature de centre de coût ;
- L'impôt sur les sociétés ;
- La participation et l'intéressement ;

	2023	2024
MSB %	Ecart frais directs / objectifs*	Ecart frais directs / objectifs*
0%	10.00%	10.00%
4%	7.00%	7.00%
7%	4.00%	4.00%
9%	2.00%	2.00%
11%	0.00%	0.00%
Objectifs (€)	184,356,023	A déterminer

Entre deux valeurs successives du tableau, le taux, exprimé en % de la masse salariale brute, varie de façon proportionnelle.

Les données comptables sont établies selon le référentiel des normes comptables de la division AXA XL et AXA Group « International Financial Reporting Standards » (IFRS).

Les données seront extraites des livres comptables de la succursale Françaises XLCS SE.

Les objectifs budgétaires seront arrêtés par les Directions Financières dans le cadre du processus budgétaire en vigueur. »

Le critère n°4 est modifié comme suit :

- « Critère 4 - Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) en lien avec le nombre de participations aux évènements « France Values »

La Responsabilité Sociétale d'Entreprise constitue l'un des axes majeurs de la stratégie de XL Catlin Services SE. Les salariés de la succursale française sont associés à la performance de l'entreprise en matière de RSE à travers les informations qu'ils reçoivent et les actions organisées, qui permettent de les sensibiliser à ces différents enjeux.

Le présent critère est basé sur le nombre de participations des salariés de la succursale française de XL Catlin Services SE aux évènements « France Values » entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque exercice.

L'objectif du comité France Values est d'enrichir et influencer la culture d'entreprise par différentes actions (notamment la valorisation des diversités, la prise de conscience climatique en agissant sur notre environnement local et notre conscience en matière de d'enjeux environnement, sociétaux et Gouvernance (ESG)), s'inscrivant ainsi dans la nécessaire compréhension de notre environnement, de ces enjeux et du marché, de nos objectifs stratégiques ainsi que dans notre rôle d'assureur responsable.

Les collaborateurs pris en compte pour déterminer le nombre de participations sont les collaborateurs en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), Contrat à Durée Déterminée (CDD), contrats d'alternance, de tous grades (1-7, AD, D) présents à l'effectifs de la succursale française XL Catlin Services SE sur l'exercice concerné.

Toute participation à un évènement organisé en 2023 et 2024 (distanciel ou présentiel) au sein de la succursale française de XLCS SE dans le cadre de « France Values » y compris l'AXA Week for Good est prise en compte (notamment client catch-up, conférences thématiques, etc...). Un même collaborateur peut ainsi contribuer à plusieurs reprises en fonction du nombre d'initiatives auxquelles il participe sur l'exercice.

Le décompte des participants sera réalisé sur la base des extractions des outils de communication (teams) ou feuilles de présence.

MSB %	2023	2024
0%	350	À déterminer
4%	385	
9%	425	
11%	460	

Entre deux lignes successives des tableaux, le taux, exprimé en % de la masse salariale brute, varie de façon proportionnelle. »

Les critères 2 et 5 prévus par l'article 3.2 de l'accord d'intéressement restent inchangés.

Article 2 – Dispositions générales

Le présent avenant sera publié sur l'Intranet accessible aux collaborateurs.

Le texte du présent avenant sera notifié aux organisations syndicales représentatives dans l'entreprise et déposé dans les mêmes formes et délais que l'accord qu'il modifie.

Article 3 - Prise d'effet et durée

Le présent avenant est signé dans le cadre des dispositions prévues par l'article 10 de l'accord d'intéressement des salariés aux performances de la société XLCS SE au titre des exercices 2022, 2023 et 2024 du 29 juin 2022 qu'il révisé, et dans le respect de l'article D. 3313-5 du code du travail.

Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de deux ans. Il cessera définitivement de s'appliquer au 31 décembre 2024 sans autre formalité.

SIGNATURES

Fait en quatre exemplaires à Paris, le 28 juin 2023

Avenant n°1 du 28 juin 2023 à l'accord d'intéressement des salariés aux performances de la société XLCS SE au titre des exercices 2022, 2023 et 2024

4



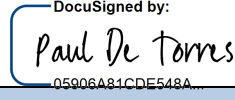
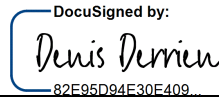
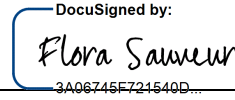
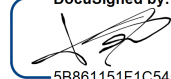
DS DD DS FS DS GJ DS GR DS PR DS PDT DS S P

Pour XLCS SE

Julien GUENOT

DocuSigned by:
GUENOT Julien
654D78107F38461...

Pour les Organisations Syndicales :

CFE-CGC		
NOMS	PRENOMS	SIGNATURES
RAULINE	Pascale	 DocuSigned by: Pascale Rauline 36D9A70CC3CC476...
ROBIEUX	Guillaume	 DocuSigned by: Guillaume Robieux C99C2EEF87C94B5...
DE TORRES	Paul	 DocuSigned by: Paul De Torres 05906A81CDE548A...
UDPA-UNSA		
NOMS	PRENOMS	SIGNATURES
DERRIEN	Denis	 DocuSigned by: Denis Derrien 82E95D94E30E409...
SAUVEUR	Flora	 DocuSigned by: Flora Sauveur 3A06745F721540D...
PEDRONI	Sylvie	 DocuSigned by: Sylvie Pedroni 5B861151F1C5454...